



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 20 novembre 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

- Subventions en faveur d'associations et d'un établissement scolaire 2
- Bourses majorées : projet de liste des filières prioritaires au titre de l'année universitaire 2024-2025 3
- Création du comité stratégique des Jeux du Pacifique 2027 3
- Création d'un comité pour la vie associative de la Polynésie française 4



Subventions en faveur d'associations et d'un établissement scolaire

Sur proposition du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, et de la Culture, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions, en faveur d'associations et d'un établissement scolaire, d'un montant total de **15 932 000 F CFP**.

Les subventions ont été réparties comme suit :

Associations/Établissement scolaire	Subventions	Montants
Association 'Āina Tātau	Subvention de fonctionnement pour financer l'organisation de l'évènement « Tahiti Tattoo Fest 2024 »	5 000 000
Association 'Orometua nō ananahi	Subvention de fonctionnement pour financer un déplacement culturel en Nouvelle-Zélande, au titre de l'année 2024	1 500 000
Lycée Paul Gauguin	Subvention de fonctionnement pour financer la prise en charge des frais d'inscriptions aux enseignements optionnels « culture et pratique de la danse, ou de la musique, ou du théâtre » dispensés par le conservatoire artistique de Polynésie française (CAPF)	9 432 000
TOTAL		15 932 000 F CFP



Bourses majorées : projet de liste des filières prioritaires au titre de l'année universitaire 2024-2025

Le dispositif des bourses majorées, réglementé par l'arrêté du 16 mai 2024 modifié, vise à encourager les jeunes bacheliers à poursuivre des études supérieures dans des filières prioritaires pour la Polynésie française, en vue de la formation de ses cadres de demain. Ces bourses, allant de 60 000 à 150 000 F CFP par mois, nécessitent un engagement à travailler en Polynésie après l'obtention du diplôme, pour une durée équivalente au double du nombre d'années au cours desquelles l'allocataire a bénéficié de la bourse majorée.

I. Bilan des bourses majorées au titre de l'année universitaire 2023-2024

• Nouvelles demandes :

- Un quota de 207 bourses pour un total de 93 filières prioritaires a été proposé aux étudiants.
- 37 candidatures recensées, 31 ont été retenues pour 16 filières.

• Renouvellements :

- 63 bénéficiaires pour 24 filières.

• Bilan pour 2023-2024

- Toutes demandes confondues (nouvelles demandes et renouvellements), 94 étudiants étaient bénéficiaires de la bourse majorée répartis dans 30 filières différentes.

II. Recensement des filières prioritaires et financement des nouvelles bourses majorées au titre de l'année universitaire 2024-2025

- Nouvelles bourses proposées : 417 bourses pour 243 filières.

Création du comité stratégique des Jeux du Pacifique 2027

Dans le cadre des Jeux du Pacifique prévus en Polynésie française du 24 juillet au 8 août 2027, une convention a été signée le 29 mai 2024 entre le Conseil des Jeux du Pacifique, le Comité olympique de Polynésie française et la Polynésie française, établissant les droits et obligations des parties signataires.

Le Conseil des Jeux du Pacifique confie l'organisation des Jeux du Pacifique au Comité olympique de Polynésie française.

Ce dernier, en collaboration avec la Polynésie française, est chargé de créer un comité organisateur. Ainsi, un comité dénommé "Tahiti 2027" ou "COJ Tahiti 2027" a été constitué sous forme d'association loi 1901 le 24 février 2022. Sa mission principale est



d'organiser, administrer, gérer, développer, promouvoir et superviser l'événement des Jeux du Pacifique 2027.

La Polynésie française s'engage à assurer le financement nécessaire à l'élaboration et à l'organisation des Jeux, à fournir toutes les infrastructures et sites requis, et à intervenir auprès de l'État pour faciliter l'accès au territoire des personnes dûment accréditées.

Afin de regrouper les principaux acteurs impliqués dans la préparation et l'organisation des épreuves des Jeux du Pacifique 2027, il est essentiel que le Pays se dote d'un organe de pilotage. Après consultation du Conseil des Jeux du Pacifique, qui a donné son accord, il a été proposé de créer un « comité stratégique des Jeux du Pacifique 2027 ».

Le Conseil des Ministres a approuvé la création de ce comité qui aura pour mission principale de suivre l'avancement du projet d'accueil et d'organisation des Jeux, dans le cadre des responsabilités de la Polynésie française en qualité de pays hôte.

Création d'un comité pour la vie associative de la Polynésie française

Le conseil des ministres vient d'acter la création d'un comité pour la vie associative de Polynésie française. Afin de coordonner les actions à mettre en œuvre pour accompagner au mieux les associations régies par la loi 1901 et valoriser le bénévolat, cette commission sera composée de représentants du Pays, de l'Etat, de l'Assemblée de la Polynésie française et du Conseil économique, social, culturel et environnemental de la Polynésie française.

Il s'agit de créer un cadre de gouvernance où tous les acteurs de la vie associative pourront réfléchir à la manière dont les collectivités territoriales peuvent accompagner le plus efficacement possible l'action associative, réaliser des diagnostics partagés et élaborer une vision et une feuille de route communes.

Les missions porteront entre autres sur la valorisation et la promotion de l'engagement bénévole et citoyen, la promotion de la parité femmes/hommes et celle de la jeunesse au sein du tissu associatif, le développement de nouvelles formes d'engagement associatif, l'analyse des données économiques et sociales du secteur associatif, la coordination et l'évaluation des actions territoriales visant le soutien, l'accompagnement et le développement de la vie associative en Polynésie française.

L'objectif étant d'enrichir l'action publique en faveur du mouvement associatif et repositionner les associations en tant qu'acteurs d'un développement local humain et solidaire, aux côtés des autres acteurs économiques locaux et de tous les citoyens du territoire.